



Chères salariées, chers salariés,

GARDE Actus est de retour !

Le numéro d'octobre n'est pas paru car toutes les informations essentielles étaient dans le compte-rendu des réunions de secteur que vous avez reçu !

Toute l'équipe de GARDE profite de cette nouvelle édition pour vous apporter ses meilleurs voeux de réussite, bonheur et santé pour 2012 !

Merci à tous pour les efforts et le travail fournis cette année.

Bonne lecture !

Les dernières Actus

La Nouvelle Convention Collective de la branche de l'aide à domicile, au 1^{er} janvier 2012 ?

Nous ne savons toujours pas si la Nouvelle Convention Collective entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2012. Si c'était le cas, plusieurs changements amélioreraient vos conditions de travail :

- Mise en place d'un régime de complémentaire santé obligatoire **avec prise en charge de l'employeur**
- Majoration de la rémunération du travail les dimanches à hauteur de **45%** contre 25% aujourd'hui

- Meilleure prise en compte de l'ancienneté

Nous vous tiendrons informés prochainement si cette convention prend effet au 1^{er} janvier. ■

GARDE se mobilise pour sauver son service d'aide aux enfants autistes !

Après de nombreuses démarches auprès des pouvoirs publics, du Conseil Général, de l'Agence Régionale de Santé... une bonne nouvelle est tombée, le service de prise en charge éducative pour enfants autistes continuera à exister pour cette année, grâce à une subvention annuelle de l'Agence Régionale de Santé.

2012 sera décisive quant à la pérennisation du service. GARDE devra répondre à de nouveaux appels à projets pour obtenir un financement durable. ■

2 augmentations du SMIC successives !

Initialement prévu pour le mois d'août, c'est finalement depuis le 1^{er} décembre que le SMIC a augmenté de 2,1% (compte tenu de l'inflation des prix).

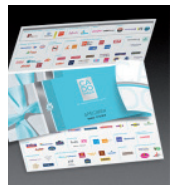
Il passe donc de 9€ à 9,19€ brut de l'heure.

Une seconde augmentation est confirmée à compter du 1^{er} janvier : de 9,19€, le SMIC atteindra 9,22€. ■

L'Info du CE et des DP

Des Chèques Cadeaux pour Noël !

20 à 50 € de chèques cadeaux pour les fêtes de fin d'année, c'est ce qu'ont décidé de mettre en place les membres du Comité d'Entreprise pour les salariés ayant **au moins 1 an d'ancienneté** chez GARDE. Leur montant varie en fonction du nombre d'heures mensuelles de votre contrat de travail. ■



Rencontrer les Délégués du Personnel

A partir du 3 janvier, une permanence sera mise en place **1 mardi sur 2, de 14h à 16h** dans les locaux de l'association. Les délégués du personnel seront là pour vous accueillir et vous conseiller sur vos éventuelles interrogations sur le droit du travail, vos droits sociaux...

Pour les contacter : **03.83.34.90.31**. ■

Informations pratiques

La mystérieuse enquête téléphonique sur les services à la personne

Plusieurs salariés ont reçu, ces derniers jours, des appels téléphoniques concernant une enquête sur les services à la personne.

Intrigués, ils pensaient que c'était GARDE qui avait divulgué leurs coordonnées. Nous voulons donc démentir cette « rumeur ».

Toutes vos données personnelles sont confidentielles et protégées au sein de l'association ; il s'agit d'une enquête réalisée par l'Agence Nationale des Services à la Personne via les Maisons de l'Emploi pour faire un état des lieux des services à la personne. Nous ne savons pas comment ils ont obtenu vos coordonnées... ■



Service stimulation cognitive pour les personnes atteintes d'Alzheimer, qu'en est-il ?

Même si son ouverture n'a pas encore été officialisée, le service de stimulation pour les personnes Alzheimer ou maladie apparentée fonctionne ! Deux premières demandes d'aide ont été pourvues et les formations spécifiques continuent pour les salariés.

Une journée Portes Ouvertes inaugurera ce nouveau service courant mars 2012, une invitation vous sera prochainement envoyée. ■

Zoom SuR



Voitures sans permis à vendre !

GARDE cherche des acheteurs pour ses 2 voitures sans permis.

De marque Ligier, série X Too R Prestige DCI, les véhicules datent de mars 2009. Ils sont encore garantie jusqu'en mars 2012. Le premier a 19 400 km et le second 21 300 km.

Le prix est à débattre.

Intéressé(e) ? contactez Mlle Julie LAURENT, Assistante Communication au 03.83.34.90.32 ou jlarent@garde.asso.fr ■

RAPPELS

Envoyer ou déposer à GARDE un chèque de 2€ pour obtenir ma carte INTERCEA (ou 4€ si mon conjoint ou enfant est intéressé aussi)

+ Venir chercher mes chèques cadeaux si j'en bénéficie

Bon à savoir !

Emprunter des livres et revues spécialisées

Une bibliothèque est à la disposition de chaque salarié à l'association.

Vous pouvez y consulter ou emprunter de nombreux livres et revues spécialisées sur des thèmes variés (aide à domicile, social, droit, ressources humaines...).

N'hésitez pas à en parler avec votre responsable de secteur ! ■

Une partie de votre mutuelle prise en charge par GARDE en 2012

Si la nouvelle Convention Collective est appliquée au 1^{er} janvier, tout nouveau salarié chez GARDE devra opter pour une mutuelle de groupe obligatoire. L'avantage : une partie de la cotisation sera prise en charge par l'association.

Les anciens salariés pourront adhérer à cette mutuelle si elle est plus avantageuse ou garder celle qu'ils ont actuellement. ■